



# UN PROJET DE LOI PAS SI SUR(E) OU L'ILLUSION D'UNE LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION CARCÉRALE...

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 25 avril 2026

Il est indispensable avant un mouvement national des personnels pénitentiaires de faire un point sur les projets de loi susceptibles d'avoir un effet sur la surpopulation pénale.

## Le projet de loi SURE n'existe plus : il a été scindé en deux textes distincts

Le projet de loi dit *SURE* (Sanction, Utile, Rapide et Effective), annoncé comme un texte global sur la justice pénale et l'exécution des peines, a été abandonné en tant que tel.

Il a été divisé en deux projets de loi séparés, aux calendriers distincts :

### 1. Un projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes actuellement examiné à l'Assemblée nationale.

Mais soyons clairs : ce texte ne traite ni de la surpopulation carcérale ni du pilotage des capacités pénitentiaires.

### 2. Un projet de loi sur l'exécution des peines sur lequel le Conseil d'Etat a émis un avis, présenté bientôt en Conseil des ministres et qui sera examiné au mieux par la représentation nationale à l'été 2026.

C'est dans ce second texte, à son article 7, que figurent les dispositions relatives au pilotage de la surpopulation carcérale et à l'interdiction des matelas au sol.

**Dire que le texte actuellement débattu à l'Assemblée nationale va résoudre la surpopulation carcérale est factuellement faux.** Il ne contient **aucune** des mesures prévues à l'article 7 du projet de loi sur l'exécution des peines. Donc, présenter comme cela a pu être fait le premier texte comme une réponse à la surpopulation carcérale relève au mieux, d'une confusion due à de l'amateurisme, au pire d'une communication délibérément trompeuse pour éteindre dans l'œuf la légitime mobilisation en préparation.

### Ce que prévoit réellement l'article 7 du projet de loi "exécution des peines"

Il introduit dans le code pénitentiaire une interdiction des matelas au sol (**une blague, la loi prévoit l'encellulement individuel depuis 1875, on prend les pénitentiaires pour des cons !**) : aucun détenu ne peut être placé en maison d'arrêt sans bénéficier d'un lit avec donc une **obligation de réorientation des placements dans une autre maison d'arrêt.**

- **Si toutes les MA du ressort sont pleines**, les SPIP doivent décider que les condamnés ayant un reliquat  $\leq 4$  mois (ou  $\leq 6$  mois avec 1/3 restant) exécutent leur peine en détention à domicile sous surveillance électronique, sauf impossibilité d'hébergement. A défaut, ils seront placés en semi-liberté ou en placement extérieur.

- **Si, malgré tout, les lits restent saturés**, le JAP peut accorder une RP exceptionnelle (max. 2 mois) aux condamnés ayant un reliquat  $\leq 4$  mois et ayant eu une bonne conduite.

**La vérité est simple : on remplit plus vite qu'on ne vide et ce texte ne changera rien à cette équation.**

On promet de "gérer" la surpopulation, mais on ne fait que repousser le mur de quelques centimètres, en espérant que personne ne regarde les fissures.

**Dans une DGAP au bord du précipice, où les effectifs manquent partout, où la population pénale augmente à un rythme inédit, ce projet de loi n'est pas une réponse. C'est un pansement sur une jambe de bois.**

Sans parler des autres dispositions qui l'accompagnent visant à restreindre le recours au sursis simple, à élargir l'exécution des très courtes peines de prison (de moins d'un mois) et à limiter les aménagements de peines. Pour résumer, on nous demandera d'incarcérer plus au quotidien et dans le même temps de tenter de libérer pour faire de la place aux nouveaux arrivants. Une usine à gaz pour les personnels qui vont devoir gérer des flux entrants et sortants avec la charge de travail qui va avec...

**On ne régule pas une crise structurelle et on ne protège pas les personnels avec des mesures aggravant les flux.**

**D'autant plus que l'absence de matelas au sol ne règle en rien le problème de la surpopulation, surtout en pratiquant la superposition des lits jusqu'au plafond et l'ajout de lits picots qui viennent de faire leur apparition ici et là !**

**Pendant que certains vendent des illusions, les agents continuent de travailler dans des établissements saturés, avec des matelas au sol, des transferts en cascade et des charges de travail qui explosent. La surpopulation carcérale ne se résoudra ni par magie, ni par bricolage politique.**

**L'UFAP UNSa Justice refuse les mirages. Nous exigeons des solutions réelles et rapides : des effectifs et une politique pénitentiaire fondée sur la réalité du terrain, pensée pour tenir dans le temps et non pour simplement masquer l'urgence.**

**Il est plus que temps d'agir :  
TOUS UNIS et TOUS ENSEMBLE  
le 27 avril 2026**

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY